

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE577

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 27

A l'alinéa 29, substituer aux mots :

« prévoyance ou au fonds de provision pour travaux prévus »,

les mots :

« travaux mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.